





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2023-223**

Séance publique du

9 juin 2023

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20230609- lmc1238010-DE-1-1
Date de signature : 15/06/2023
Date de réception : mercredi 14 juin 2023
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DU SECTEUR DU PATRIMOINE

Le 9 juin 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 2 juin 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Joëlle CANUET à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Odile BONTHOUX, Madame Frédérique DUMICHEL à Madame Dominique AUGÉY, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Madame Agnès DAURES, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Perrine MEGGIATO à Madame Amandine JANER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Françoise COURANJOU.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Direction Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 JUIN 2023

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DU SECTEUR DU PATRIMOINE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence souhaite encourager et soutenir les associations aixoises œuvrant dans le secteur du patrimoine en proposant aux associations partenaires de s'inscrire dans des actions et des programmations en direction de différents publics.

Comme vous le savez, ces associations sont très actives dans notre Ville et participent à l'animation des Journées Européennes du Patrimoine.

Toutes concourent à la valorisation et à la protection du patrimoine auprès du plus grand nombre.

Parmi elles, l'association « Les Amis de Sainte-Victoire » et l'association « Société Paul Cézanne » lesquelles contribuent au dynamisme et au rayonnement de la Commune.

L'Association Les Amis de Sainte-Victoire œuvre depuis 1955 à la reconstruction et à l'entretien de l'ancien monastère Prieuré Ste Victoire et ses annexes (XVIIe siècle).
L'association nous sollicite pour la réalisation d'un projet exceptionnel en 2023.

En effet, elle a publié en 2011 un premier ouvrage reprenant l'histoire du Prieuré ainsi que tous les travaux de restauration réalisés par l'association Les Amis de Sainte Victoire de 1955 à 2011.

Cette année, l'association souhaite faire la publication du livre intitulé « Un joyau sur Ste Victoire » qui constituera une réédition de l'ouvrage de 2011, complété de l'ensemble des travaux de restauration que l'association a réalisés depuis 2011 jusqu'à nos jours.

Ce livre est la référence de l'histoire du Prieuré.

La subvention d'un montant de 3 000 € qu'il vous est proposé d'attribuer permet le financement de ce projet de publication.

L'Association « Société Paul Cézanne » a pour but général de promouvoir l'œuvre de Cézanne.

L'association a plusieurs projets d'activités pour 2023 :

- le maintien et le développement du site internet appelé *societe-cezanne.fr*, riche déjà de plus de 600 articles ce qui en fait l'une des bases la plus sérieuse concernant Cézanne, sa vie, son œuvre ;
- la mise en place de la gestion par la Société Paul Cézanne du site *catalogue raisonné Cezanne.fr*, reprise du catalogue raisonné de Cézanne (peintures à l'huile, aquarelles, dessins) pour en faire un site à rayonnement international ;
- les travaux préparatoires à la mise en œuvre d'un Centre Cézannien de Recherche et de documentation qui sera installé au Jas de Bouffan ;
- la poursuite de la politique éditoriale commencée avec le livre Cézanne/Jas de Bouffan, en éditant un ouvrage consacré à l'Atelier des Lauves ;
- l'organisation d'un colloque sur ce même thème « Cézanne Atelier des Lauves ».

La subvention d'un montant de 10 000 € qu'il vous est proposé d'attribuer contribue en partie au fonctionnement général de l'association et au développement des activités sus-énoncées.

Le tableau récapitulatif ci-annexé comporte des renseignements sur les associations à savoir : le type de la demande (F : fonctionnement général de l'association / E : projet exceptionnel / I : investissement), son objet, le montant des subventions accordées en 2021 et 2022 par la délégation « Direction du Patrimoine » et le montant de la subvention proposée pour l'exercice 2023.

Sachant que ces attributions ont été validées le 04 avril 2023, je vous demande, Mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de 13 000,00 € au titre des subventions de fonctionnement aux associations Les Amis de Sainte-Victoire et Société Paul Cézanne ;
- **DIRE** que la dépense correspondante sera imputée au budget de la Ville, exercice 2023, sur la ligne budgétaire 2051 / imputation budgétaire 312-65748-933 de la Direction du Patrimoine, laquelle présente les disponibilités suffisantes.

DL.2023-223 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DU SECTEUR DU PATRIMOINE-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 34
Abstentions	: 0
Non participation	: 2
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

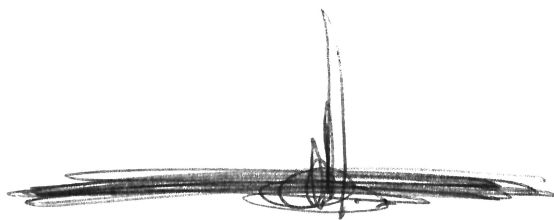
N'ont pas pris part au vote

Sophie JOISSAINS Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine Janer



Le secrétaire de séance,
Madame Kayané BIANCO



Compte-rendu de la délibération affiché le : 15/06/2023
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00